

Qu'est-ce que la boucle locale ?

La boucle locale est le nom donné à la partie du réseau de télécommunication constituée par le segment filaire en paire de cuivre ou radioélectrique existant entre le poste de l'abonné et le commutateur d'abonné auquel il est rattaché.

Qu'est-ce que le dégroupage ?

Un exploitant de réseau détenant aujourd'hui une licence fixe pour l'établissement et l'exploitation de réseaux publics de télécommunications au Royaume du Maroc (ERPT) ne peut reproduire la boucle locale filaire. La boucle locale est « une facilité essentielle » détenue en totalité par Maroc Telecom.

Pour développer la concurrence sur ce segment, Maroc Telecom a pour obligation de louer une partie de ses infrastructures aux ERPT afin qu'ils puissent installer leurs propres équipements et ainsi proposer des offres concurrentes à celles de Maroc Telecom. C'est ce que l'on appelle le dégroupage de la boucle locale.

Quels sont les différents types de dégroupage ?

La ligne téléphonique d'un abonné est constituée par la paire de cuivre permettant de véhiculer en même temps les deux bandes de fréquences. Les fréquences basses sont dédiées pour la voix et les fréquences hautes sont dédiées pour les données. Les ERPT, en fonction des zones ouvertes au dégroupage, ont la possibilité de choisir entre deux types de dégroupages :

- Le dégroupage partiel :

Le dégroupage partiel permet à un opérateur d'avoir accès à la bande de fréquence "haute" (fréquences non vocales) de la paire de cuivre. Cette solution permet aux ERPT de proposer et de gérer par exemple de bout en bout la connexion Internet à haut débit. La partie téléphonie (utilisant les fréquences "basses") reste exclusivement gérée par l'opérateur historique.

- Le dégroupage total :

Le dégroupage total permet à un opérateur historique de proposer à l'ERPT la totalité de la bande de fréquence de la paire de cuivre. L'ensemble des services Internet et téléphonie est alors exclusivement géré par l'ERPT et non plus par l'opérateur historique. En optant pour une solution de dégroupage total, la ligne téléphonique est totalement prise en charge par le nouvel opérateur.

Quelles sont les différentes phases du dégroupage ?

Le dégroupage de la boucle locale est le résultat d'une décision gouvernementale relative à la libéralisation du secteur des télécommunications pour la période 2004-2008 (http://www.anrt.ma/fr/admin/download/upload/file_fr677.pdf). Suite à cette note d'orientation, l'ouverture au dégroupage est décidée en deux phases comme suit :

- Première phase : Dégroupage partiel à partir du 8/01/2007 ;
- Deuxième phase : Dégroupage total à partir du 8/07/2008.

Quels sont les avantages du dégroupage ?

En général, le dégroupage aussi bien partiel que total permet au client de changer d'opérateur sans devoir changer de ligne téléphone dans la condition de ne pas changer du lieu de résidence. Les avantages du dégroupage sont multiples et pour tous les intervenants :

- Pour l'abonné de disposer, dans le cadre du dégroupage partiel, de multiples offres d'abonnement ADSL à très haut débit, éventuellement jointes, dans le cadre du dégroupage total, à des forfaits téléphoniques tout compris (abonnement + communications locales et

nationales, hors mobiles et numéros spéciaux) et des offres d'accès à la télévision par la ligne téléphonique.

- Pour les ERPT, comme Wana Corporate et Medi Telecom, de venir concurrencer Maroc Telecom sans avoir à déployer un réseau filaire jusqu'aux abonnés. Ces opérateurs sont libres d'établir leur propre offre commerciale, au tarif qu'ils souhaitent.
- Pour Maroc Telecom de bénéficier des redevances provenant de l'usage de son réseau à travers notamment :
 - L'accès ;
 - La fourniture d'informations (répartiteur, ligne) ;
 - Le filtre ;
 - Le câble de renvoi ;
 - La co-localisation des équipements ;
 - La connexion liaisons louées opérateur.

Comment un client peut-il bénéficier du dégroupage ?

Pour s'abonner à une offre ADSL en dégroupage partiel ou total, il faut d'abord résider dans une zone couverte par le dégroupage et où il y a une présence d'un ou de plusieurs ERPT en concurrence. Il faut noter que le dégroupage va s'étendre progressivement mais ne couvre globalement que les zones urbaines les plus denses.

Un test d'éligibilité est nécessaire. Il permet d'indiquer avec précision le débit convenable pour la ligne dégroupée.